



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 08 -15122022

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Affiché le
ID : 026-212602643-20221215-DEL_08_15122022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 07/12/2022
AUBERY Chantal	X				Arrivé à 20H30 Etienne LATIL
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques		X		Olivier SALIN	
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : comité technique Centre de gestion pour suppression d'un poste

Le 8 juillet 2022, le conseil a délibéré pour supprimer le poste d'adjoint administratif à 26H/ semaine et en créer un à 30H/semaine. Les suppressions de poste font l'objet d'une demande d'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Drôme préalablement à la délibération.

Nous avons saisi le comité Technique, mais après. Le Centre de Gestion par courrier du 28 novembre 2022, nous informe qu'un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint administratif à 26 heures est rendu sous réserve que le conseil municipal redélibère.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
Considérant l'avis favorable du Comité technique

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif à 26H/semaine

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0